Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Mise à disposition, à titre gratuit, du patio de l'Espace Concorde au profit du centre social Cocteau jusqu'à la fin de la crise sanitaire

N° : VA_DEC2020_462
Service : Direction du protocole, des manifestations et de la sécurité

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre à disposition du centre social Cocteau, le patio de l'Espace Concorde suite à la relocalisation des associations durant la Covid de janvier 2021 à juin 2021 selon le calendrier suivant :

Patio Espace Concorde

- le vendredi de 18h à 20h
- le samedi de 18h à 20h

La mise à disposition sera consentie à titre gracieux conformément aux dispositions tarifaires adoptées par le Conseil Municipal et au règlement intérieur. Une convention sera signée pour ces mises à disposition.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 30 décembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177828-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 8 janvier 2021